

les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE AU ZAÏRE (1970-1984) ; HISTORIQUE, ÉVOLUTION RÉCENTE ET FACTEURS EXPLICATIFS

Lumembo TSHISWAKA
(INS-Direction de la Démographie, Kinshasa - Gombe, ZAÏRE)

INTRODUCTION

De 1970 à 1984, la population du Zaïre est passée de 21 637 876 (1) à 29 033 802 (2) habitants, ce qui représente un taux d'accroissement annuel de 2,12 %. Pendant la même période, la population étrangère recensée légalement est passée de 932 042 à 637 605 habitants, soit une baisse annuelle moyenne de 2,75 %.

La présente communication a pour objet d'analyser l'évolution de l'immigration étrangère et de rechercher les facteurs explicatifs au cours de cette période.

Situé en plein cœur de l'Afrique Centrale avec une superficie de 2 345 000 km², venant juste après l'Algérie et le Soudan, le Zaïre est un grand pays continental qui partage 9 165 km de frontière avec 9 pays. Il est limité au Nord par le Soudan et la République Centrafricaine, à l'Est par l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie, au Sud par la Zambie et l'Angola.

Remarquons que ces frontières ne correspondent, souvent, ni à des limites naturelles, ni à des limites de peuplement. Avec cette situation géographique privilégiée, l'on devait normalement s'attendre à d'intenses échanges migratoires entre le Zaïre et ses voisins. Or, le fait que l'on observe une diminution de plus de 2 % de la population étrangère prouve que le mouvement est en sens inverse.

Cette tendance à la baisse apparemment inexplicable pourrait susciter aux yeux du chercheur un certain nombre de questions :

- la baisse du taux d'immigration étrangère traduit-elle vraiment la réalité ?
- dans quelle mesure peut-on se fier aux statistiques officielles ?
- s'il y a réellement diminution du nombre d'immigrants étrangers, quels peuvent être les facteurs à la base de cette situation ?
- Comment peut-on envisager la tendance future : la baisse va-t-elle se poursuivre ou bien une reprise de la situation est-elle possible ?

Ce sont là quelques questions auxquelles nous essayons de répondre dans le présent texte.

(1) Recensement administratif de 1970.

(2) Recensement scientifique du 1^{er} juillet 1984 — Résultats provisoires déc. 1984.

PROBLÈMES METHODOLOGIQUES POSÉS PAR L'ÉTUDE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES DU ZAÏRE

La migration, en tant que branche spécialisée de la démographie n'a été étudiée que très tard par les démographes. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, l'étude des migrations est en retard sur celle de la fécondité et de la mortalité; plusieurs raisons expliquent cet état de choses :

- les définitions sont difficiles et contradictoires;
- les agrégats statistiques dérivés des recensements, des registres de populations et des contrôles frontaliers contiennent rarement des données détaillées ou exactes concernant les migrations;
- la collecte des données à d'autres fins n'offre que des renseignements limités sur la migration;
- la collecte des données ne tient compte ni des migrations internes ni de l'émigration à l'étranger.

Les migrations internationales au Zaïre revêtent des aspects assez particuliers. Elles sont nombreuses, diversifiées, insaisissables et pratiquement incontrôlables. Nous nous proposons, dans ce texte, de n'étudier que l'immigration, les données sur l'émigration étant de très mauvaise qualité.

Seront considérés comme immigrés «tous les individus dont les résidences en début et en fin des périodes considérées sont différentes», au départ cette résidence se trouvait dans un pays étranger, à l'arrivée, elle se trouve au Zaïre.

Du point de vue méthodologique, quelques difficultés inhérentes à ce genre d'étude nous ont amené à considérer quelques hypothèses de travail :

- la population étrangère comprend les véritables immigrés, c'est-à-dire des personnes nées à l'étranger et résidant actuellement au Zaïre, et des faux immigrés, c'est-à-dire celles nées au Zaïre de parents étrangers et résidant au Zaïre au moment des recensements. Nous pensons que les premiers constituent la majorité de la population immigrée. Il n'est pas possible dans l'état actuel de nos connaissances de connaître la proportion des véritables immigrés dans la population étrangère. A titre de comparaison, au recensement du Ghana de 1960 sur les 828 000 étrangers dénombrés, 35 % d'entre eux étaient nés au Ghana et 65 % dans leur pays d'origine;

- parmi les immigrés étrangers, ceux d'origine africaine, surtout des pays frontaliers constituent la majorité;

- les taux d'accroissement annuels entre différents recensements administratifs, dont la fiabilité est très douteuse; servent uniquement à donner un ordre de grandeur approximatif. Il faudra attendre un deuxième recensement scientifique pour avoir un taux plus cohérent.

Les statistiques sur l'immigration des résidents étrangers dérivent des trois sources : les recensements administratifs annuels, les enregistrements frontaliers et les fichiers du Département des Affaires Etrangères.

Sur les trois sources, seule la première a pu nous servir dans le cadre de cette étude. Les deux autres présentant des séries incomplètes et non agrégées.

Les recensements administratifs sont organisés chaque année par le Département de l'Administration du Territoire (ministère de l'Intérieur) dans toutes les régions du Zaïre. Les statistiques collectées dans les différentes régions sont centralisées à Kinshasa. Elles repartissent la population suivant les critères suivants : âge (moins et plus de 18 ans), sexe et nationalité (Zaïroise et étrangère). Ce sont ces statistiques qui ont servi dans notre étude; la population étrangère ayant été assimilée à la population immigrée. Malgré leur fiabilité très médiocre, ce sont malheureusement les seules disponibles.

L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE AU ZAIRE : UN PHÉNOMÈNE RÉCENT

1) Historique et évolution récente

C'est avec le début de la colonisation belge (1906) qu'on pourrait véritablement parler de l'immigration étrangère. En effet, avant cette période, la nation Zaïroise au sens moderne du terme n'existait pas. A l'époque précoloniale, «il n'existait pas des Etats au sens de la délimitation territoriale d'aujourd'hui. La carte, particulièrement celle du Congo, dressée en 1907, montre en effet des liaisons routières allant de la côte atlantique aux centres miniers du Shaba, de ceux-ci vers le Kasai, le côté de l'océan indien».

Les raisons ayant poussé les individus à émigrer vers le Zaïre varient selon les périodes et les temps. De 1906 à 1960, pendant la période coloniale, on peut essentiellement avancer les raisons suivantes :

- évangélisation (pour les missionnaires catholiques et protestants);
- colonisation et exploitation des terres (pour les colons belges et autres européens);
- travaux dans les mines au sud du pays (Rwandais, Burandais, Angolais, etc.);
- commerce de gros et de détail (grecs, portugais, pakistanais, indiens et libanais).

Il y avait également quelques déplacements définitifs opérés par les Belges pour des raisons humanitaires. C'est le cas des Rwandais établis, dans la sous-région du N-Kivu (Masisi). Ces migrations, quelque peu forcées se sont opérées de 1936 à 1953, parce que la Belgique s'était retrouvée devant l'urgence de rechercher de nouveaux espaces vitaux en faveur d'une population Rwandaise menacée par la famine.

Durant la période coloniale, les frontières étaient bien contrôlées et aucun étranger ne pouvait entrer dans le pays sans être signalé auprès de l'autorité coloniale. Cette dernière avait besoin d'une main-d'œuvre locale abondante et se devait donc de contrôler scrupuleusement tous les déplacements des individus.

Après l'indépendance du pays (1960), l'immigration étrangère s'est poursuivie. En dehors des commerçants, qui continuaient encore à s'installer, quelques nouvelles formes d'immigration sont apparues; ce sont les représentants des missions diplomatiques, les Réfugiés politiques (surtout dans les régions du Haut-Zaïre, Shaba et Bas-Zaïre) et bien sûr les immigrés clandestins.

D'une manière générale, après 1960, il y a eu un certain relâchement dans le contrôle des frontières surtout pendant la période sombre que le pays a traversée avant l'avènement

du nouveau régime (1965). Avec la paix et l'organisation instaurées par le président Mobutu, les contrôles ont repris, mais avec beaucoup de difficultés. Le manque de personnes qualifiées et les difficultés matérielles constituent les principaux obstacles. La création récente de la garde civile chargée entre autres de surveiller les frontières répond en partie à ces préoccupations.

En raison de ces difficultés, on n'est pas en mesure de déterminer avec exactitude le nombre d'immigrants étrangers au Zaïre. Un effort de réorganisation et d'exploitation judicieuse des données existantes s'impose.

Avec les statistiques disponibles, que peut-on dire de la population immigrée étrangère ?

Le volume de cette population est en baisse. Le tableau 1 nous retrace l'évolution région par région pour les années 1970, 1977 et 1984.

Tableau 1
ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE AU ZAÏRE
DE 1970 A 1984 (en % du total)

Région	1970	1977	1984
Kinschasa	13,7	10,4	5,4
Bas-Zaïre	12,9	8,3	10,1
Bandundu	0,3	0,3	0,4
Equateur	0,2	0,04	0,1
Haut-Zaïre	1,1	0,2	1,8
Kivu	9,4	6,6	3,1
Shaba	3,5	3,4	1,0
Kasaï Orient	0,07	0,02	0,05
Kasaï Occid	0,1	0,06	0,06
TOTAL	4,1	2,9	2,1

De ce tableau, il ressort que, dans presque toutes les régions, le pourcentage de la population étrangère a sensiblement diminué.

2) Quelques caractéristiques des immigrants

Comme il ne nous a pas été possible de disposer d'autres données, nous baserons notre analyse sur les statistiques de l'Administration du Territoire pour les années où les séries sont plus ou moins complètes.

Comme nous le montre le tableau 2, de 1970 à 1982, les proportions des moins de 18 ans et des plus de 18 ans sont restées à peu près constantes.

Ce qui nous pousse à croire que fondamentalement, cette population n'a pas changé dans ses structures de base. Mais compte tenu de l'imprécision sur les âges à l'occasion de tels recensements, il nous est difficile pour le moment de tirer des conclusions définitives.

Tableau 2
RÉPARTITION DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE PAR GRANDS GROUPES D'ÂGES
(en %)

Age	1970	1977	1984
0-18 ans	52,6	53,9	52,8
19 et +	47,4	46,1	47,2
Total	100,0	100,0	100,0

L'évolution des rapports de masculinité traduit nettement une masculinité croissante de la population étrangère (98 % en 1970, 105,8 % en 1982). Les résultats se trouvent résumés dans le tableau 3.

Tableau 3
ÉVOLUTION DES RAPPORTS DE MASCULINITÉ DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE DE 1970 A 1982
ENSEMBLE DU PAYS

Année	Hommes	Femmes	Rapport (en %)
1970	461 408	470 634	98,0
1977	381 845	385 389	99,0
1982	290 788	274 859	105,8

L'immigration étrangère est surtout le fait des hommes. Lorsqu'on calcule les rapports de masculinité région par région, pour certaines d'entre elles, ils dépassent même les 120 %.

Il n'existe pas des statistiques récentes sur la répartition régionale de la population étrangère par petites entités administratives. Pour l'année 1979, qui se situe à peu près au milieu de la période, on observe que, sur les 802 382 étrangers recensés, 658 937 (soit 82,12 %) vivent dans les zones ou villes frontalières. En 1984, (d'après le tableau 1), c'est la région du Bas-Zaïre (10,1 %) qui vient en tête suivie de celle de Kinshasa (5,4 %). Les deux Kasai n'ont presque pas d'étrangers.

3) Facteurs explicatifs

De nombreux facteurs peuvent expliquer la tendance observée. Nous distinguerons ceux liés à la politique, à l'économie, au contexte socio-culturel à la méthodologie même de collecte.

a) Facteurs liés à la politique

Jusqu'à présent, le Zaïre n'a pas encore adopté une politique explicite en matière d'immigration. Le territoire zaïrois étant très vaste, avec à peine 13 habitants au km² selon le dernier recensement de 1984, de vastes régions doivent encore être peuplées. Peut-être,

d'une manière tacite, facilite-t-on pour certains Etrangers immigrés et désirant s'installer dans le pays, l'acquisition de la nationalité zaïroise. Au cours de ces dernières années, les Réfugiés Ougandais et Soudanais vivant dans l'Est du Zaïre se sont vus attribuer des terres pour vaquer paisiblement à leurs occupations quotidiennes.

Toutefois, le Haut-Commissariat des Réfugiés ne décourage pas ceux qui veulent rentrer chez eux.

b) *Facteurs liés à l'économie*

Depuis 1973, le pays connaît une crise économique sans précédent dans son histoire. Peut-être, se pourrait-il que certains immigrés ne trouvent plus d'intérêt à rester dans un pays où leurs affaires périssent. En période de crise, l'émigration semble l'emporter sur l'immigration.

c) *Facteurs liés au contexte socio-culturel*

Selon certaines circonstances qui accompagnent les opérations du recensement, des intérêts individuels ou des liens d'appartenance ethnique, certains Etrangers préféreront se déclarer Zaïrois car comme on le constate «en dépit des mesures draconiennes des Etats, d'importants mouvements officiels des biens et des personnes ainsi que d'intenses relations socio-ethniques et ethnico-politiques entre les populations vivant de part et d'autre des frontières» existent.

d) *Facteurs liés à la méthodologie de collecte*

Lors des dénombrements annuels, il est probable qu'il y ait une forte sous-estimation de la population étrangère, compte tenu des raisons évoquées ci-dessus. C'est pourquoi, il n'est pas tout à fait certain que le flux d'immigrants étrangers ait baissé de près de 50 % en 14 ans. Les moyens de contrôle sont insuffisants. Les immigrés entrés illégalement ressortiront probablement par la même voie. Ils ne seront jamais comptabilisés. Ceux qui vont s'insérer dans la société seront enregistrés comme zaïrois. Ceci peut expliquer en partie la diminution des effectifs de 1970 à 1984.

CONCLUSION

Il y a une incertitude quant à l'avenir de l'immigration étrangère au Zaïre et cela pour plusieurs raisons :

1) le pays doit d'abord adopter une politique clairement définie en la matière : faut-il, oui ou non, favoriser l'immigration ? Et si oui, dans quelle proportion ?

2) certaines précisions doivent être apportées à la loi sur la nationalité zaïroise, surtout pour les Etrangers ressortissant des ethnies vivant de part et d'autre des frontières.

3) un contrôle plus judicieux et organisé des frontières s'impose. Tant que subsistera l'immigration clandestine, les flux réels seront toujours sous-estimés et aucune tendance ne pourra être dégagée?

4) à l'heure actuelle, où l'ordinateur a envahi tous les secteurs de la vie moderne, il est plus qu'inconcevable que les services de l'immigration ne puissent pas bénéficier de cet atout pour améliorer la qualité des statistiques collectées.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- L. HENRY : «Dictionnaire démographique multilingue» - VIESP - Ordina - Liege 1981 - p. 106.
- K. H. MATABA : «L'avenir des langues transnationales et l'aménagement de l'espace linguistique en Afrique centrale», pp. 3 et 7 - Communication n° 16 in symposium international de Kinshasa (20-30 avril 1985).
- K. DIUR : «Avatars et pérennité du partage colonial de l'Afrique centrale. Cas de la mobilité de la population à la frontière orientale du Zaïre» - op. cit. communication n° 17.
- K. C. ZACHARIA & OTHERS: «Démographic aspects of migration in West Africa» - vol. 1 - World Bank Staff Working Paper n° 14 - sept 1980.
- Population Reports : «Migration, croissance démographique et développement» - Série M n° 7- oct 1984.
- Léon DE SAINT-MOULIN (1970) : «Atlas des collectivités du Zaïre».
- Département de l'Administration du Territoire : Recensements de la population zaïroise et étrangère 1970-1983.
- I.N.S. Résultats provisoires du recensement scientifique de la population Kinshasa - Déc. 1984.